

4
Ardou

Deccidies - Laoy
Le 4/8 1857

Du vingt-deuxième jour du mois d'Avril mil huit cent soixante-quatorze à onze heures du matin

No. 6.

* Si l'enfant est naturel, il faudra déclarer s'il est reconnu ou non reconnu.

ACTE DE NAISSANCE de *Angel Marie*
Bocher né le jour d'hier
à cinq heures du matin fil^e légitime
de *François Marie Bocher*
agé de *Trente-un* ans, profession de *cultivateur*

et de *Marie Catherine Enal*
agée de *vingt trois* ans, profession de *minegère*
demeurant à *Bréhat*

L'enfant présenté à l'Officier de l'Etat civil a été reconnu être du sexe *féminin*

La déclaration de la naissance a été faite par *François Marie*
Bocher père de l'enfant sus-qualifié âgé de
ans, profession de
demeurant à *Bréhat*

Premier témoin, *Allain Calvez*
agé de *quarant-trois* ans, profession de *laboureur*
demeurant à *Blouay*

Second témoin, *L. Mayone Courson*
agé de *cinquant-deux* ans, profession de *installeur*
demeurant à *Bréhat*

Lecture donnée de ce que dessus, les comparants et témoins ont déclaré *en faire signer de ce interpellé, excepté le second témoin*

L. Mayone

Constaté suivant la loi, par moi, *Pierre Charles Dupon*
atjoint notaire Officier de l'Etat civil soussignant,

Par acte en date du vingt-cinq février mil huit cent six inscrit à la mairie de *Chambrey* Bocher Angèle lui-même dont la naissance est constatée ci-contre, a contracté mariage avec *Guadalupe Amédée Joseph Crépin* dont mention fait par nous, officier du Tribunal de *BRÉHAT*, le 26 juillet 1904.

Informations liées à l'image.
Lieu : Bréhat
Période : 1870 - 1884